

## SAINTE THÉODORA ET SAINT DIDYME, MARTYRS

304

Fêtés le 28 avril

Eustratius Proculus, préfet augustal d'Alexandrie, se fit amener la vierge Théodora à son tribunal. Il commença l'interrogatoire par lui demander de quelle condition elle était. «Je suis chrétienne», répondit Théodora. Le Préfet «Etes-vous esclave ou de condition libre » – Théodora : «Je suis chrétienne. Jésus Christ venant au monde m'a affranchie, et d'ailleurs je suis née de parents que le monde appelle libres». Le Préfet : «Qu'on fasse venir le curateur de la ville». Lorsqu'il fut arrivé, le Préfet lui demanda ce qu'il savait de Théodora. Il dit qu'il la connaissait pour être libre et d'une très bonne famille de la ville. Le Préfet, adressant la parole à Théodora : «Pourquoi, étant née de parents nobles, n'êtes-vous point mariée » Théodora : «C'est pour plaire à Jésus Christ. En se faisant homme, il nous a délivrés de la corruption, et j'espère qu'il m'en préservera, si je suis fidèle». – Le Préfet : «Les empereurs ordonnent que les vierges sacrifient aux dieux ou soient exposées dans un lieu de prostitution». Théodora : «Je crois que vous n'ignorez pas que Dieu, dans chaque action, regarde la volonté; si donc je persiste dans la résolution de conserver mon âme pure, je ne serai point coupable de la violence qu'on pourra me faire». Le Préfet : «Votre naissance et votre beauté m'inspirent pour vous des sentiments de compassion mais cette compassion vous sera inutile si vous n'obéissez. Oui, j'en jure par les dieux, ou vous sacrifierez, ou vous deviendrez l'opprobre de votre famille et le rebut des honnêtes gens».

Le Préfet insista encore sur l'ordonnance des empereurs; mais la Sainte fit toujours la même réponse, puis elle ajouta : «Si vous me faites couper une main, un bras, la tête, sera-ce moi qui serai coupable ? ne sera-ce pas plutôt celui qui commettra cette violence ? Je suis unie à Dieu par le vœu de virginité que je lui ai fait; mon corps et mon âme lui appartiennent je m'abandonne entre ses mains; il saura conserver ma foi et ma chasteté». – Le Préfet : «Rappelez-vous votre naissance et ne couvrez pas votre famille d'un opprobre éternel». – Théodora : «Jésus Christ est la source du véritable honneur c'est de lui que mon âme tire toute sa beauté il sera assez puissant pour soustraire sa colombe aux griffes de l'épervier». – Le Préfet : «Que je plains votre aveuglement. Pouvez-vous mettre votre confiance dans un homme crucifié ? Y a-t-il de la raison à croire qu'il défendra votre chasteté dans un lieu infâme ?» – Théodora : «Oui, je crois et je crois fermement que ce Jésus, qui a souffert sous Ponce-Pilate, me délivrera des mains de ceux qui ont conspiré ma perte, et qu'il me conservera pure et sans tache. Jugez, après cela, si je puis le renoncer».

Le Préfet : «Il y a longtemps que je vous écoute avec patience mais enfin, si vous persistez dans votre opiniâtreté, je n'aurai pas plus d'égards pour vous que pour la dernière des esclaves». – Théodora : «Je vous abandonne mon corps, aussi bien en êtes-vous le maître mais quant à mon âme, elle est au pouvoir de Dieu seul». – Le Préfet : «Qu'on lui donne deux soufflets pour la guérir de sa folie et pour lui apprendre à sacrifier aux dieux». – Théodora : «Par Jésus Christ, qui est mon protecteur, je ne sacrifierai point aux démons, et je ne me résoudrai jamais à les adorer». Le Préfet : «Faut-il que vous me forciez à faire publiquement un pareil affront à une fille de votre qualité ? Vous en êtes venue au comble de la folie». Théodora : «Cette sainte folie, qui nous fait confesser le Dieu vivant, est une vraie sagesse, et ce que vous appelez affront sera pour moi le principe d'une gloire éternelle». Le Préfet : «A la fin, je perds patience, et je vais faire exécuter l'édit. Je me rendrais moi-même coupable de désobéissance envers les empereurs, si je différerais plus longtemps à punir la vôtre». – Théodora : «Vous craignez de déplaire à un homme; comment me pouvez-vous faire un crime de ce que je crains de déplaire au souverain Maître du ciel et de la terre ?» – Le Préfet : «Vous n'appréhendez pas de témoigner du mépris pour les ordonnances des empereurs et d'abuser de ma patience ? Eh bien ! je vous donne trois jours pour penser mûrement à ce que vous avez à faire mais ce terme expiré, si je ne vous trouve soumise, par les dieux, je vous ferai exposer dans un lieu de débauche, afin qu'aucune femme ne soit tentée de vous imiter». – Théodora «Vous n'avez qu'à supposer les trois jours déjà expirés, car je ne changerai point de sentiment. Il y a un Dieu qui prendra soin de moi. Faites donc ce qu'il vous plaira. Si toutefois vous m'accordez les trois jours, j'ai une grâce à vous demander : c'est qu'on n'attente point à mon honneur avant que vous ayez rendu votre jugement». Le Préfet : «Cela est juste. Ainsi j'ordonne que Théodora soit gardée pendant trois jours; je veux qu'on ne lui fasse aucune violence, et qu'on la traite d'une manière conforme à sa naissance». Les trois jours étant

passés, le Préfet se fit amener Théodora. Comme il vit qu'elle persistait toujours dans sa première résolution, il lui dit : «La crainte d'encourir l'indignation des empereurs m'oblige d'exécuter leurs ordres. Prenez donc le parti de sacrifier, ou je vais prononcer la sentence. Nous verrons si votre Jésus Christ, pour lequel vous persistez dans le refus d'obéir, vous délivrera de l'infamie à laquelle vous allez être condamnée». Théodora : «Que cela ne vous inquiète pas. Le Dieu qui a été jusqu'ici le gardien de ma pureté, s'en rendra le protecteur contre la violence de quelques hommes perdus qui voudront y attenter». La sentence ayant été prononcée, Théodora fut conduite dans un lieu de débauche. En y entrant, elle leva les yeux au ciel, et dit : «Dieu tout-puissant, Père de notre Seigneur Jésus Christ, secourez votre servante, et retirez-la de ce lieu infâme. Vous qui délivrâtes saint Pierre de la prison, sans qu'il eût souffert aucun outrage, daignez être le protecteur et le gardien de ma chasteté, afin que tout le monde reconnaisse que je suis à vous». Cependant une troupe de libertins accoururent à la maison; ils regardaient déjà cette innocente beauté comme une proie qui ne pouvait leur échapper, mais Jésus Christ veillait à la garde de son épouse, et il lui envoya un de ses serviteurs pour la délivrer. Il y avait parmi les chrétiens d'Alexandrie un jeune homme plein de zèle pour la gloire de Dieu il se nommait Didyme. Brûlant du désir de tirer la Sainte du danger, il s'habilla en soldat et entra hardiment dans le lieu où elle était. Théodora, le voyant approcher, se sentit glacer tout le sang dans les veines. Elle fuit devant lui et parcourt tous les coins du lieu où elle est renfermée. Didyme lui dit : «Ne craignez rien, ma sœur je ne suis pas ce que je vous parais, je suis votre frère en Jésus Christ j'ai eu recours à ça déguisement pour vous arracher de ce lieu. Donnez-moi vos habits et prenez les miens. Sauvez-vous ensuite et je resterai en votre place». Théodora fait ce que Didyme exige d'elle elle s'habille en soldat, enfonce un chapeau sur ses yeux et s'en va sans être reconnue de personne. Son libérateur lui avait recommandé de marcher les yeux baissés, sans s'arrêter, sans parler à qui que ce fût, et d'affecter la contenance honteuse et l'empressement embarrassé d'un homme qui sort de semblables lieux. Lorsqu'elle se vit hors de tout danger, son âme prit son essor vers le ciel, elle témoigna sa reconnaissance au Dieu qui venait de la délivrer. Quelque temps après, un libertin entra et fut extrêmement surpris de trouver un homme au lieu d'une femme. Lorsqu'il eut entendu le récit de ce qui était arrivé, il sortit et alla en instruire ses compagnons. Le juge, informé de l'affaire, envoya chercher le jeune homme, et lui demanda son nom. Celui-ci répondit qu'il s'appelait Didyme. Le Préfet : «Qui vous a engagé à faire ce que vous avez fait ?» Didyme : «Dieu lui-même me l'a commandé». Le Préfet : «Avant que je vous fasse mettre à la question, déclarez où est Théodora». Didyme : «Je vous jure que je n'en sais rien. Tout ce que je puis vous en dire, c'est qu'elle est une véritable servante de Dieu et qu'il l'a conservée pure et chaste pour avoir confessé son Fils, Jésus Christ». – Le Préfet : «De quelle condition êtes-vous ?» – Didyme : «Je suis chrétien et affranchi de Jésus Christ». – Le Préfet : «Qu'on lui donne la question deux fois plus forte qu'à l'ordinaire, pour punir l'excès de son insolence». – Didyme : «Je vous prie d'exécuter ponctuellement les ordres de vos maîtres par rapport à moi». – Le Préfet : «Par les dieux, tu peux t'attendre à être tourmenté comme tu le mérites, à moins que tu ne sacrifies. L'obéissance est l'unique moyen qui te reste d'obtenir grâce pour ton premier crime». – Didyme : «Je vous ai déjà donné des preuves que je ne crains point de souffrir pour la cause de Jésus Christ. En agissant comme j'ai fait, je me suis proposé deux choses : sauver une vierge de l'infamie, et confesser publiquement le Dieu que j'adore. J'espère sortir victorieux de tous les tourments auxquels vous pourrez me condamner. La vue de la mort la plus cruelle ne me déterminera jamais à sacrifier aux démons». Le Préfet : «J'ordonne qu'en punition de son audace, on lui tranche la tête et que son corps soit brûlé». – Didyme : «Béni soit le Dieu Père de notre Seigneur Jésus Christ, pour n'avoir point rejeté mes vœux, pour avoir délivré Théodora, sa servante, et pour m'avoir jugé digne d'une double couronne». Conformément à la sentence du juge, on coupa la tête à Didyme, et son corps fut brûlé. Ici finissent les actes des saints Martyrs.

Saint Ambroise, qui raconte l'histoire de Théodora dit qu'elle courut au lieu où on exécutait Didyme, et qu'elle voulut mourir en sa place. Il fait une belle peinture de la pieuse contestation qu'il y eut entre eux. Théodora avouait à Didyme qu'elle lui était redevable de la conservation de son honneur mais elle ajoutait qu'elle n'avait pas prétendu lui céder sa couronne. «C'est pour ma chasteté», lui disait-elle, «que vous vous êtes fait ma caution, ce n'est pas pour ma vie; tant que ma virginité sera en danger, à la bonne heure que vous ayez répondu pour moi. Il n'en est pas ainsi lorsqu'on me demande la vie je suis en état d'acquitter une pareille dette. D'ailleurs la sentence n'a été rendue qu'à cause de moi. La fuite a été l'occasion de votre mort. Je n'ai point fui pour ne point mourir, mais pour ne point être

déshonorée. Mon honneur ne court plus de risques. Mon corps est capable de souffrir pour Jésus Christ.»

Théodora et Didyme obtinrent ce qu'ils désiraient; ils furent décapités l'un et l'autre; mais Didyme remporta le premier la palme du martyre. Il est compté parmi ceux qui souffrirent sous Dioclétien à Alexandrie, en 304. Les deux soldats sont nommés dans le martyrologe romain sous le 28 avril.

tiré de : Les Petits Bollandistes; Vies des saints tome 5